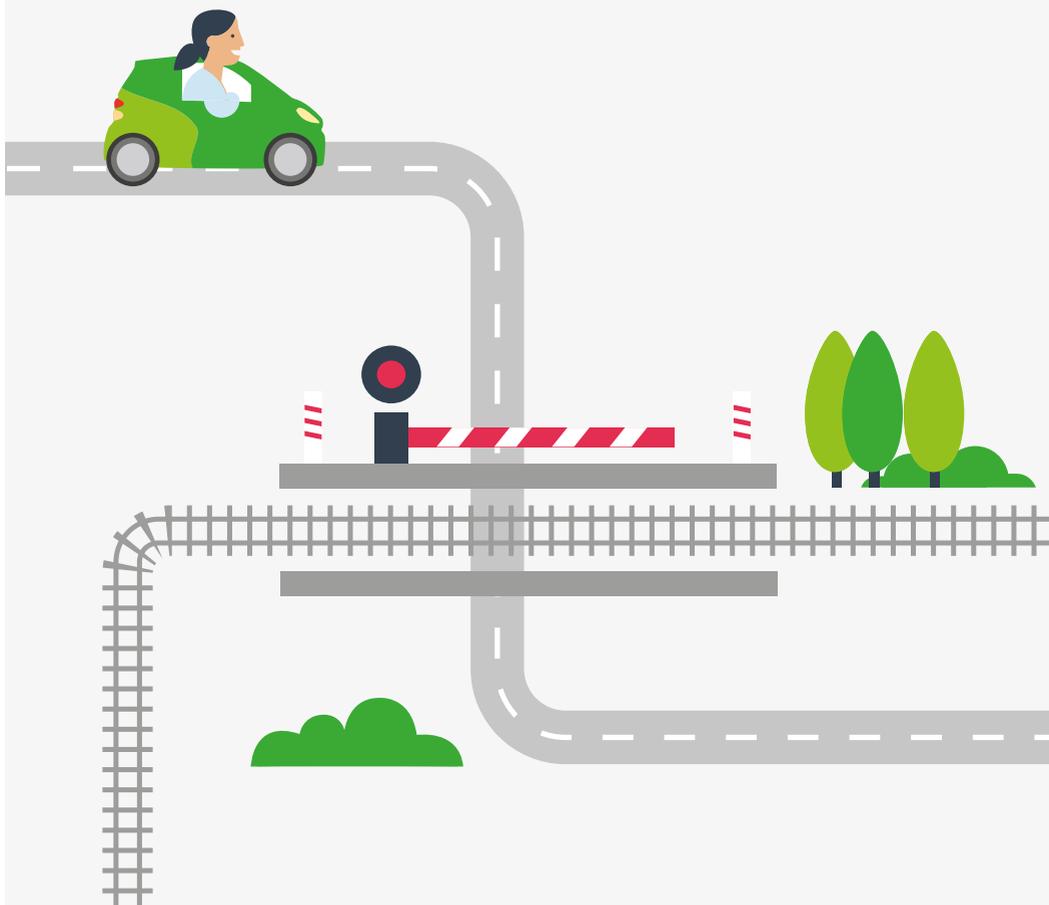


SUPPRESSION DES PASSAGES À NIVEAU DE PERRIGNIER PHASE DE CONCERTATION PUBLIQUE

AU TITRE DE L'ARTICLE L 103.2 DU CODE DE L'URBANISME

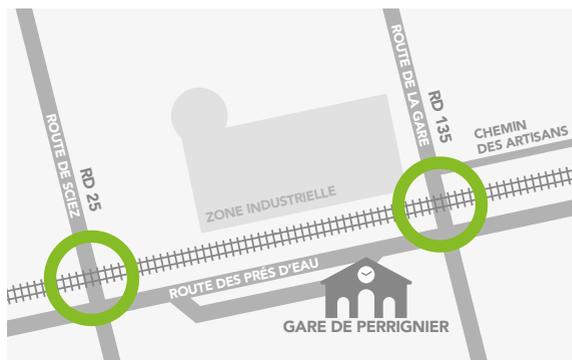


SUPPRESSION DES PASSAGES À NIVEAU DE PERRIGNIER

➤ PLUSIEURS SOLUTIONS

La suppression des deux passages à niveau de la ligne Annemasse - Thonon-les-Bains a donné lieu à une étude permettant de mettre en avant deux configurations distinctes (dont plusieurs solutions pour la 2^{ème} configuration). Ces éléments sont détaillés dans le dossier du projet.

➤ LOCALISATION



Les passages à niveaux concernés sont situés à l'intersection de la ligne ferroviaire et des RD 25 et RD 135, de part et d'autre de la gare de Perrignier.

➤ CONSULTEZ LE DOSSIER DU PROJET

du 12 septembre au 1^{er} octobre 2016

- . en Mairie de Perrignier ;
- . au siège de la communauté de communes des Collines du Léman à Perrignier ;
- . sur les sites internet du maître d'ouvrage SNCF Réseau, direction régionale Rhône-Alpes/Auvergne rubrique actualités, de la Mairie et de la communauté de communes ;
- . au cours de la réunion publique du 15 septembre à 18h, à la salle des fêtes de Perrignier ;
- . à l'occasion des permanences organisées en Mairie de Perrignier par le maître d'ouvrage SNCF Réseau les 21 et 28 septembre de 14h à 18h.



DONNEZ VOTRE AVIS
jusqu'au 1^{er} octobre 2016

- . à l'aide des registres destinés à cet effet et disposés à proximité des dossiers consultables dans les lieux ci-contre ;
- . par mail : frederic.charvet@reseau.sncf.fr
- . en se servant de l'enveloppe T distribuée dans les boîtes aux lettres de la commune.